



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE  
DE LA SARTHE



Signature des conventions de service relatives à l'accueil  
sur le réseau RUBIS de la gendarmerie nationale  
des polices municipales de Changé et Connerré

Mercredi 3 février 2016

Préfecture du Mans



Préfecture de la Sarthe  
Service Départemental de la Communication Interministérielle  
☎ 02.43.39.71.74/02.43.39.70.22  
[pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)  
[www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) – twitter @Prefecture072  
Facebook : [Préfecture de la Sarthe](#)



PRÉFÈTE  
DE LA SARTHE

## **Une généralisation du partage des réseaux de radiocommunication entre les polices municipales et les forces de sécurité intérieure de l'Etat.**

Par une circulaire du 14 avril 2015, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, a généralisé l'expérimentation du dispositif d'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'État.

En phase d'expérimentation depuis septembre 2013 dans 4 villes (2 en zone police et 2 en zone gendarmerie), l'interconnexion des réseaux radio des forces de l'ordre a permis de renforcer le sentiment de sécurité et d'améliorer :

- la circulation de l'information entre les forces notamment l'alerte ;
- la réactivité face à l'évènement ;
- la coordination des actions des policiers municipaux avec les forces de sécurité de l'Etat ;
- la légitimité de l'action des policiers municipaux.

Il s'agit de fluidifier la circulation de l'information entre les forces de l'ordre, en leur permettant de partager des fréquences radio et de signaler un danger immédiat.

Ce besoin de communication entre les forces sur le terrain s'est révélé plus aigu encore à l'occasion des vagues d'attentats qu'a connues la France en 2015.

## **Changé et Connerré : premières communes sarthoises à accéder au réseau RUBIS de la gendarmerie nationale.**

**Dans ce contexte, suite à la demande qu'elles ont exprimée en 2015, les polices municipales de Changé et Connerré seront les premières, en Sarthe, à accéder au réseau de radio-communication « RUBIS » de la gendarmerie de la Sarthe.**

Pour permettre la mise en œuvre de ce dispositif, deux conventions sont signées, aujourd'hui avec les municipalités :

- la première, de portée générale et fonctionnelle, par Corinne Orzechowski, préfète de la Sarthe avec Joël Georges, maire de Changé et Christophe Chaudun, maire de Connerré ;
- la seconde, plus technique et principalement orientée sur les conditions de mise à disposition des équipements, par Jérôme Delhez, commandant de groupement de gendarmerie et le maire de ces deux communes.

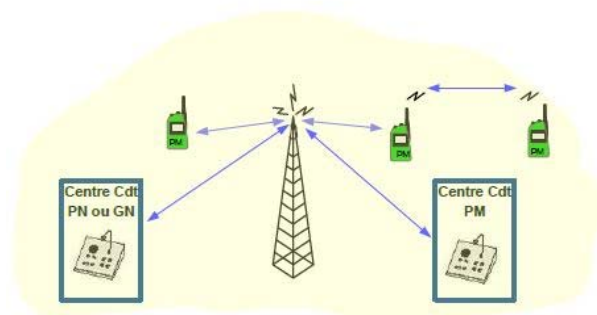
La mise en œuvre des conventions permettra aux deux polices municipales de communiquer avec la gendarmerie de la Sarthe mais également, dans l'avenir, avec toute autre police municipale du département dotée du matériel. La fréquence radio spécifique réservée à la police municipale est en écoute permanente au centre opérationnel de la gendarmerie de la Sarthe.

De plus, la police municipale équipée RUBIS peut également être en écoute de la gendarmerie lors du déclenchement de conférences d'urgence, à l'occasion d'événements particuliers, par exemple un vol à main armée.

Elle pourra aussi lancer un appel d'urgence pour leur sécurité en utilisant la touche de détresse du terminal.

Une fréquence spécifique peut également être ouverte à des fins d'inter-opérabilité avec la gendarmerie.

La police municipale n'aura, en revanche, pas la possibilité d'écouter le canal radio de travail habituel du groupement de la Sarthe.



Seul le mode relayé est disponible pour l'instant, le mode tactique n'est pas retenu dans la configuration actuelle des polices municipales du département, ce qui signifie qu'aucune n'est dotée de combinés portatifs.

Enfin, la police municipale pourra utiliser le matériel dès lors qu'une formation sur le réseau radioélectrique RUBIS et ses moyens de transmission radio aura été dispensée par la section systèmes d'information et de communication du groupement de gendarmerie de la Sarthe. Ces formations sont en cours de programmation.

**Une redevance pour l'accès au réseau « RUBIS » gratuite en 2016.**

Le coût supporté par la municipalité pour intégrer le réseau RUBIS comprend :

- l'acquisition du terminal : l'Etat participe à hauteur de 30 % du prix dans la limite maximale de 420 € ;
- l'entretien des équipements : à la charge du propriétaire ;
- la redevance annuelle qui couvre notamment l'entretien de l'infrastructure du réseau est fixée à 500 € par terminal. Pour l'année 2016, ces frais d'accès au réseau RUBIS ne seront pas facturés à la collectivité.